

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 03 JUILLET 2008**

**Délibération
n° 2008.07.42.B**

**ZE Ma Campagne à
ANGOULEME :
Renouvellement du
bail commercial avec
la société SPIE
OUEST CENTRE -**

LE TROIS JUILLET DEUX MILLE HUIT à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **27 juin 2008**

Membres présents :

Philippe LAVAUD , Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Guy ETIENNE, Michel GERMANEAU, Jean-Pierre GRAND

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) :

Denis DOLIMONT, Bernard CONTAMINE

Excusé(s) représenté(s) :

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE / FONCIER -
IMMOBILIER

Rapporteur : **Monsieur BEAUCHAUD**

**ZE MA CAMPAGNE A ANGOULEME : RENOUELEMENT DU BAIL COMMERCIAL AVEC LA
SOCIETE SPIE OUEST CENTRE -**

SPIE OUEST CENTRE, dont le siège social est situé à SAINT-HERBLAIN (44), est titulaire depuis le 17 mai 1999 d'un bail à usage commercial pour un immeuble propriété de la ComAGA situé Zone d'Emploi de Ma Campagne à ANGOULEME.

Le montant actuel du loyer mensuel est de 1 952,82 € TTC, pour une surface bâtie utile de 857 m².

Ce contrat est arrivé à terme le 31 mai 2008.

Par courrier du 30 novembre 2007, la ComAGA a signifié à l'entreprise son souhait de ne pas reconduire le bail dans les conditions actuelles.

En effet, la ComAGA souhaite procéder à la mise à jour des données (répartition des surfaces, loyers, charges, dépôt de garantie...) de tous les contrats de location arrivant à terme.

A ce titre, les nouvelles conditions locatives proposées et acceptées par la société SPIE OUEST CENTRE sont les suivantes :

- loyer mensuel de 2 849,07 € TTC
- versement d'un dépôt de garantie de 4 764,34 € (correspondant à 2 mois de loyer HT) pour garantir l'exécution du présent bail

Vu la délibération n°75 du conseil communautaire du 22 avril 2008 portant délégation d'attribution au bureau communautaire, en application de l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission développement économique du 18 juin 2008,

Je vous propose :

D'APPROUVER le renouvellement du bail commercial initialement passé entre le syndicat mixte pour le développement économique de l'agglomération d'Angoulême et la société SPIE OUEST CENTRE, à compter du 1^{er} juin 2008, selon les conditions locatives ci-dessus.

D'AUTORISER Monsieur le président à signer ledit bail.

D'INSCRIRE la recette au budget annexe développement économique – articles 752 et 758.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

10 juillet 2008

Affiché le :

11 juillet 2008